

RAPPORT

Document mis
en distribution

Le 25 JUIN 2025

relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2024 de l'Institut de la Statistique de la Polynésie française et affectation de son résultat,

présenté au nom de la Commission de l'économie, des finances et du budget,

par les représentants Monsieur Tematai LE GAYIC et Madame Elise VANAA

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 3697/PR du 10 juin 2025, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2024 de l'Institut de la Statistique de la Polynésie française et affectation de son résultat.

Établissement public à caractère administratif créé par délibération n° 76-50 du 9 juillet 1976 modifiée, l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF) dispose de compétences et d'un champ d'action identiques à ceux dévolus à un organisme national de statistiques : collecte par voie d'enquêtes, administration de répertoires, traitement, analyse et diffusion de l'information à caractère économique et social, coordination du système statistique public, etc.

1- LES MOYENS DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Les moyens humains

Au 31 décembre 2024, l'ISPF comptabilisait 47 agents sur postes budgétaires dont 45 étaient occupés :

- 2 cadres A, fonctionnaires d'État détachés auprès de l'établissement ;
- 19 titulaires (13 agents de catégorie A, 2 agents de catégorie B et 4 agents de catégorie C) ;
- 13 agents non titulaires de la fonction publique de la Polynésie française (7 agents de catégorie A, 3 agents de catégorie B et 3 agents de catégorie C) ;
- et 11 agents non fonctionnaires de l'administration (ANFA) régis par convention collective (8 agents CC2 et 3 agents CC3).

L'ISPF a également recruté :

- 1 adjoint administratif, chargé des relevés de prix (janvier) ;
- 1 assistant RH, faute de lauréat au concours de rédacteurs (janvier) ;
- 1 cadre A, responsable du département des prix (janvier) ;
- 1 cadre A, chargé d'études « Tourisme » (février) ;
- 1 cadre A, chargé d'information et de communication (mai) ;
- 1 adjoint administratif, chargé des relevés de prix (mai) ;

- 1 cadre A, chargé des comptes économiques en remplacement d'un agent en disponibilité (*septembre*) ;
- 1 rédacteur, chargé des opérations comptables, à la suite de la démission d'un agent (*septembre*) ;
- 1 adjoint administratif, chargé des relevés de prix (*décembre*).

Hors poste budgétaire, l'ISPF a recruté les agents suivants :

- 1 cadre A, ingénieur, chargé de la méthodologie d'enquête (*1^{er} janvier au 30 avril*) ;
- 1 adjoint administratif, chargé des relevés de l'enquête « Loyers et charges » (*29 avril au 30 novembre*) ;
- 1 cadre A, dans le cadre de la convention avec l'ARASS (*4 novembre au 31 décembre*) ;
- 1 adjoint administratif, dans le cadre de la convention avec la DHV (*2 décembre au 31 décembre*) ;
- 1 cadre A, dans le cadre de l'enquête « Budget des familles » (*2 décembre au 31 décembre*).

En 2024, l'établissement a recruté plusieurs agents pour de courtes durées dans le cadre de ses enquêtes :

- 28 enquêteurs pour la collecte de « l'Enquête emploi » ;
- 1 contrôleur pour « l'Enquête emploi » (*mars à juin 2024*) ;
- 2 agents pour le test des questionnaires EBF (*14 octobre au 30 novembre*).

En termes de formation, l'ISPF a consacré un budget de 2 767 860 F CFP pour former son personnel.

1.2 Les moyens financiers

En section de fonctionnement, les ressources varient sur les trois derniers exercices comme suit :

Fonctionnement	2022		2023		2024		Variation 23/24
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Subv. Polynésie française	400 000 000	54,5 %	425 000 000	71,2 %	425 000 000	86 %	→ 0 %
Autres subv.	333 522 714	45,4 %	170 500 531	28,6 %	66 461 083	13 %	↘ - 61,02 %
Ressources propres	218 500	0 %	0	0 %	416 025	0 %	—
Autres ressources	732 829	0,1 %	1 301 879	0,2 %	4 579 937	1 %	↗ + 251,8 %
Total	734 474 043	100 %	596 802 410	100 %	496 457 045	100 %	↘ - 16,8 %

La subvention versée par la Polynésie française à hauteur de 425 millions F CFP est la ressource principale de l'établissement.

Les autres subventions dont l'établissement a bénéficié sont relatives au recensement général de l'agriculture financé par le Pays (8,072 millions F CFP), à l'enquête Emploi (40 millions F CFP), à la subvention du Haut-commissariat relative à la tenue du répertoire électoral (3,408 millions F CFP), au financement d'opérations au travers des conventions avec l'ARASS (2,7 millions F CFP) et de la DHV (4,5 millions F CFP) et à la subvention de l'État relative à l'enquête « Budget des familles » (7,780 millions F CFP).

Ses ressources propres, qui enregistrent une augmentation, sont constituées des recettes liées à des prestations d'extraction « sur-mesure » de données.

Enfin, les autres ressources de l'établissement proviennent principalement du versement des indemnités journalières et des remboursements de cotisations indûment versées à la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS).

En 2024, les recettes d'investissement enregistrées par l'ISPF sont constituées des amortissements des immobilisations dont le montant, en diminution par rapport à 2023, s'établit à 9,148 millions F CFP (contre 9,625 millions F CFP en 2023).

2 - LES TRAVAUX MARQUANTS DE L'EXERCICE 2024

En 2024, les travaux de l'ISPF ont notamment été marqués par les projets suivants :

- L'enquête emploi

Celle-ci a été réalisée dans les archipels des Australes (participation de 677 individus) et de la Société (participation de 7 479 individus), soit 8 156 personnes qui ont participé à l'enquête. Les dépenses totales de l'enquête emploi 2024 s'élèvent à 40,047 millions F CFP. Les résultats de cette enquête ont été publiés en février 2025.

- Le recensement général de l'agriculture (RGA)

Ce recensement a permis la mise à jour du système d'information de la Direction de l'agriculture et l'actualisation des données issues du précédent recensement de 2012. L'ISPF a réalisé la collecte de 7 830 exploitations agricoles et les premiers résultats ont été diffusés en juillet 2024.

- Fichier électoral

Depuis 2018, dans le cadre de la réforme nationale, un répertoire électoral unique est mis en place en France. En Polynésie, la gestion en a été confiée à l'ISPF par l'Etat. Prévues par l'article 189 de la loi organique statutaire, la mission de l'ISPF dans ce cadre est d'assurer la centralisation et la mise en place du RNIPP (immatriculation des individus nés en Polynésie française), permettant d'assurer l'identification des électeurs.

- Gestion du répertoire des entreprises

Créé par arrêté n° 1025/CM du 27 août 1986, le répertoire territorial des entreprises (RTE) constitue une base d'échantillonnage pour les enquêtes et une base de données statistiques sur les entreprises. En 2024 :

- 433 entreprises ont reçu un numéro Siret/Siren ;
- 426 entreprises privées, publiques et associations ont été inscrites en moyenne chaque mois au RTE ;
- 297 ont été radiées mensuellement ;
- 110 ont été réactivées chaque mois ;
- 1 138 enregistrements pour des modifications.

Pour de plus amples informations sur les travaux abordés dans ces développements ainsi que sur ceux qui sont menés plus régulièrement par l'Institut, le rapporteur invite ses collègues à consulter le rapport d'activité 2024 de l'établissement, joint à la saisine.

3 - EXAMEN DU COMPTE FINANCIER

Le budget de l'Institut comprend :

- les dépenses et recettes propres au fonctionnement courant de l'établissement ;
- celles relatives à la tenue du fichier électoral, au recensement général de l'agriculture et à l'enquête « Budget des familles ».

3.1 Compte de résultat

Le compte de résultats de l'exercice 2024 se présente de la manière suivante :

CHARGES		PRODUITS		RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	
Charges d'exploitation	481 795 458	Produits d'exploitation	496 457 045	Résultat d'exploitation	14 661 587
<i>dont frais de personnel</i>	<i>393 320 852</i>				
Charges financières	1 846	Produits financiers	-	Résultat financier	- 1 846
Charges exceptionnelles	-	Produits exceptionnels	-	Résultat exceptionnel	-
Solde créditeur	14 659 741	Solde débiteur	-		
TOTAL	496 457 045	TOTAL	496 457 045	RÉSULTAT	+ 14 659 741

En 2024, l'ISPF présente ainsi un résultat d'exploitation excédentaire de 14,661 millions F CFP et un résultat financier déficitaire, résultant de variations de change (*sur des licences informatiques payées en dollar*). Le résultat exceptionnel est nul.

Les charges d'exploitation sont tout de même en baisse (- 17,4 %) par rapport à 2023 du fait du recensement général de l'agriculture réalisé en 2023. Les charges de personnel ont représenté 81,6 % de l'ensemble des charges d'exploitation (contre 80,5 % en 2023). Les charges financières sont minimales et il n'y a pas eu de charge exceptionnelle.

3.2 Les grandes masses

À la clôture de l'exercice 2024, le compte financier de l'établissement se présente comme suit :

	Section I FONCTIONNEMENT	Section II OPÉRATIONS EN CAPITAL	TOTAL
RECETTES (en F CFP)	496 457 045	9 148 434	505 605 479
DÉPENSES (en F CFP)	481 797 304	2 274 051	484 071 355
RÉSULTATS	14 659 741	6 874 383	21 534 124

En 2024, l'Institut enregistre un résultat excédentaire. Pour les opérations spéciales du répertoire électoral, du Recensement général de l'agriculture et de l'enquête Budget des familles, les recettes couvrent les dépenses.

Ci-après le détail par budget :

Opérations	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Recettes			
Budget général	477 195 962	9 148 434	486 344 396
Opérations spéciales	19 261 083	0	19 261 083
Total	496 457 045	9 148 434	505 605 479
Dépenses			
Budget général	462 536 221	2 274 051	464 810 272
Opérations spéciales	19 261 083	0	19 261 083
Total	481 797 304	2 274 051	484 071 355
Résultat			
Budget général	+ 14 659 741	+ 6 874 383	+ 21 534 124
Opérations spéciales	+ 0	+ 0	+ 0
Total	+ 14 659 741	+ 6 874 383	+ 21 534 124

En 2024, les opérations spéciales se sont traduites par un transfert des charges de personnel sur postes budgétaires du budget général vers le budget de ces opérations spéciales. Ainsi, c'est une charge de 18,3 millions F CFP de masse salariale qui a été financée.

Par rapport à 2023, les charges de personnel sont en baisse de 16 %, en raison de la finalisation, du recensement général de l'agriculture (64 agents recrutés) et du recensement de la population (10 agents recrutés pour l'atelier de saisie et de codification). Pour le personnel temporaire, les dépenses sont en baisse avec moins d'agents recrutés en 2024.

3.3 Évolution de la structure financière

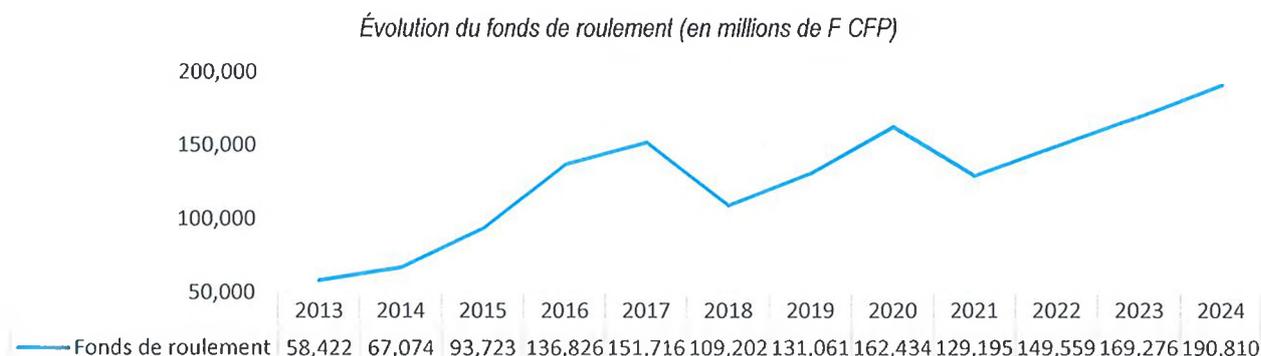
L'évolution de la structure financière de l'établissement s'analysera à partir du bilan simplifié ci-dessous, qui traduit l'état patrimonial de l'établissement sur les 3 derniers exercices.

Actif	2022	2023	2024	Passif	2022	2023	2024
Actif immobilisé	26 194 467	20 230 149	13 355 766	Capitaux propres	175 753 563	189 506 453	204 166 194
Actif circulant	177 464 541	181 574 237	47 378 167	Provisions	0	0	0
Trésorerie	175 518 990	179 924 083	147 117 610	Dettes	27 905 445	926 070	3 781 399
Régularisation	0	0	96 050	Régularisation	0	11 371 863	0
Total	203 659 008	201 804 386	207 947 593	Total	203 659 008	201 804 386	207 947 593

Au titre du passif, les capitaux propres augmentent de 14,660 millions F CFP, correspondant à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

3.4 Fonds de roulement

Au 31 décembre 2024, le fonds de roulement s'établissait à 190 810 428 F CFP, correspondant à 147 jours de fonctionnement.



4. AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le montant définitif des recettes nettes du compte financier 2024 de l'établissement est arrêté à la somme de **505 605 479 F CFP** et, celui des dépenses, à **484 071 355 F CFP**. Le résultat global du compte financier présente ainsi un solde excédentaire de **21 534 124 F CFP**.

Le résultat de fonctionnement excédentaire de **14 659 741 F CFP** est affecté au compte 1068 « *Autres réserves* ».

5. TRAVAUX EN COMMISSION

Lors de l'examen de ce projet de délibération en commission le 19 juin 2025, le directeur actuel de l'ISPF a informé les membres de la réception des différentes subventions relatives à la fin du RGA, de l'enquête emploi, de la tenue du répertoire électoral ainsi que d'autres financements pour diverses opérations (notamment pour les conventions avec l'ARASS et la DHV), expliquant alors l'excédent budgétaire de plus de 14 millions F CFP.

De plus, les membres ont été informés de l'arrivée prochaine, soit au mois de juillet 2025, du nouveau directeur de l'établissement.

* * * * *

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances et du budget propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURS

Tematai LE GAYIC

Elise VANAA

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

NOR : ISP252014985DL-5

DÉLIBÉRATION N° /APF

DU

portant approbation du compte financier de l'exercice 2024 de l'Institut de la Statistique de la Polynésie française et affectation de son résultat

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205/AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 76-50/AT du 09 juillet 1976 modifiée, portant création de l'Institut de la statistique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 770 CM du 13 août 1985 modifié, relatif à l'organisation, au fonctionnement, aux règles financières, budgétaires et comptables de l'Institut de la statistique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 776 CM du 10 juin 2025 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2025/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances et du budget ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.-Le montant définitif des recettes du compte financier de l'Institut de la statistique de la Polynésie française pour l'exercice 2024 est arrêté à la somme de cinq cent cinq millions six cent cinq mille quatre cent soixante-dix-neuf francs (505 605 479 F CFP) se décomposant comme suit :

Section I de fonctionnement	496 457 045 F CFP
Section II d'investissement	9 148 434 F CFP
TOTAL	505 605 479 F CFP

Article 2.- Le montant définitif des dépenses du compte financier de l'Institut de la statistique de la Polynésie française pour l'exercice 2024 est arrêté à la somme de quatre cent quatre-vingt-quatre millions soixante-et-onze mille trois cent cinquante-cinq francs (484 071 355 F CFP) se décomposant comme suit :

Section I de fonctionnement	481 797 304 F CFP
Section II d'investissement	2 274 051 F CFP
TOTAL	484 071 355 F CFP

Article 3.- Le compte financier de l'Institut de la statistique de la Polynésie française pour l'année 2024 annexé à la présente délibération, est définitivement fixé ainsi qu'il suit :

	SECTION I FONCTIONNEMENT	SECTION II OPÉRATIONS EN CAPITAL	TOTAL
RECETTES (en F CFP)	496 457 045	9 148 434	505 605 479
DÉPENSES (en F CFP)	481 797 304	2 274 051	484 071 355
RÉSULTATS	+ 14 659 741	+ 6 874 383	21 534 124

Article 4.- Le résultat d'exploitation de l'exercice 2024, soit un excédent de quatorze millions six cent cinquante-neuf mille sept cent quarante-et-un francs (+14 659 741 F CFP) est affecté au compte :

- 1068 : Autres réserves 14 659 741 F CFP

Article 5.- Au 31 décembre de l'exercice 2024, le fonds de roulement de l'Institut de la statistique de la Polynésie française est de cent quatre-vingt-dix millions huit cent dix mille quatre cent vingt-huit francs (190 810 428 F CFP).

Article 6.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Le Président,

Odette HOMAI

Antony GEROS